

Vous songez aux paiements préautorisés? Rien de plus facile!

Philips Lifeline vous offre la possibilité de régler votre facture par paiements préautorisés. Grâce à cette option, le paiement de votre facture Lifeline sera automatiquement prélevé sur votre compte bancaire, et ce, le 15 de chaque mois. Vous n'aurez plus à payer l'affranchissement, à vous rendre à la boîte aux lettres ou à vous préoccuper du paiement de votre service.

Il est facile de s'inscrire au plan de paiements préautorisés :

Étape 1 : Remplissez le formulaire au verso de cette feuille.

Étape 2 : Joignez un chèque personnel portant la mention ANNULÉ.

Étape 3 : Faites parvenir le **formulaire dûment** rempli et le **chèque** à l'adresse suivante :

Philips Lifeline – TH1115
Boîte postale 4283
SUCCA
Toronto (Ontario) M5W 5W6

Même si vous n'êtes pas en mesure de fournir un chèque portant la mention ANNULÉ, vous pouvez toujours profiter de cette option de paiement pratique. Rendez-vous simplement à votre institution financière, demandez-leur de remplir, en votre nom, un formulaire d'adhésion aux paiements préautorisés et de nous le télécopier.

Veillez noter :

Si vous adhérez aux paiements préautorisés et que vous avez un solde impayé, vous devrez acquitter ce solde par chèque. Le prélèvement de vos paiements préautorisés commencera lors de la prochaine période de paiement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 1-800-387-1215.

Siège social :
95 Barber Greene Road, bureau 105
Toronto (Ontario) M3C 3E9
Téléphone : 1-800-387-1215
Télec. : 1-800-313-9764

Bureau régional du Québec :
774, boul. Décarie, bureau 100
Saint-Laurent, (Québec) H4L 3L5
Tél. : 1-800-387-1215
Télec. : 1-877-920-9507

www.lifeline.ca

Adhésion aux paiements préautorisés

N° d'unité : _____

1. Remplissez et signez le formulaire d'autorisation suivant.
2. Joignez un chèque portant la mention ANNULÉ au formulaire.

Modalités d'autorisation de paiements préautorisés

J'autorise (nous autorisons) le Bénéficiaire à effectuer des prélèvements dans mon (notre) compte, comme indiqué sur le chèque personnel portant la mention « annulé » ci-joint, selon les modalités convenues entre moi (nous) et le Bénéficiaire jusqu'à ce que la présente autorisation soit révoquée par un avis écrit.

La révocation de cette autorisation n'entraîne, ni ne peut entraîner, la résiliation du contrat de biens et services conclu entre le Bénéficiaire et moi.

J'informerai (nous informerons) le Bénéficiaire, par écrit, de tout changement dans les renseignements relatifs au compte ou de la révocation de cette autorisation avant la prochaine date d'échéance du paiement préautorisé.

Autorisation de paiements préautorisés

N° de client.: _____

Nom : _____

Adresse: _____

Ville : _____ Province / Code postal : _____

Téléphone : _____

J'autorise (nous autorisons) Philips Lifeline à prélever de mon (notre) compte, sur papier, électroniquement ou selon toute autre forme, le montant de _____ \$ le, ou vers le **5e jour** de chaque **mois**. Ce montant peut être augmenté ou réduit à une date ultérieure comme convenu par moi (nous).

Je reconnais (nous reconnaissons) que le montant du premier prélèvement peut être moindre que le montant autorisé ci-dessus.

Je reconnais (nous reconnaissons) avoir lu et compris toutes les dispositions décrites dans les modalités de l'Autorisation de paiements préautorisés.

Signature _____ Date _____

Signature _____ Date _____

PHILIPS
Lifeline